

# CHRONIQUE DU MOIS DE NOVEMBRE 1954

## LA VIE ADMINISTRATIVE

Le Conseil des Ministres s'est réuni, le samedi 6 novembre 1954, au Dar El Bey, sous la présidence de M. Tahar Ben Ammar, Président du Conseil.

Après épuisement de l'ordre du jour des affaires financières courantes, le Conseil a pris d'importantes décisions concernant notamment les questions suivantes :

— Il a approuvé un projet d'arrêté du Premier Ministre Président du Conseil, portant suspension du Conseil Municipal actuel de la Ville de Sousse ;

— Il a également donné son accord à un projet d'arrêté du Directeur des Finances portant suspension de la surtaxe exceptionnelle sur les exportations d'alfa brut et d'huiles d'olive ;

— Un accord de principe a été donné pour l'octroi d'une subvention à l'Association des Etudiants Musulmans Nord-Africains en France ;

— Enfin, il a donné son accord à un projet portant suppression du droit de douane sur les ciments importés du territoire douanier français, tant que l'Algérie accordera un contingent en franchise de 25.000 tonnes.

## LA VIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

En matière budgétaire, le Conseil des Ministres a, dans sa séance du 6 novembre 1954, approuvé les propositions de la Direction des Finances relatives à la reconstitution de l'outillage public détruit ou endommagé par faits de guerre. Un arrêté du Directeur des Finances, en date du 12 novembre 1954, paru au « Journal Officiel » du 26 novembre, répartit les crédits ouverts à cet effet entre les différentes administrations intéressées.

\*\*\*

En matière fiscale, deux arrêtés du 9 novembre 1954 (J.O.T. n° 92, du 16 novembre 1954) ont respectivement suspendu la perception de la taxe de transaction à l'exportation sur les huiles d'olives dites aci-

des et de la surtaxe exceptionnelle sur les exportations d'alfa brut. L'effet de ces mesures, destinées à encourager les exportations des deux produits bénéficiaires, est limité à la campagne 1954-1955.

Poursuivant son œuvre de codification de la réglementation fiscale tunisienne nécessitée par la multitude des décrets relatifs à une taxe donnée, la Direction des Finances, après la codification du droit fixe de patente, vient de refondre en un texte unique (décret du 18 novembre 1954, publié au J.O.T., n° 94, du 23 novembre 1954), les textes épars qui réglementaient jusqu'à présent les droits de consommation exigibles à l'importation et sur le marché intérieur.

\*\*\*

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, les apports de céréales de la dernière campagne se sont poursuivis, malgré les besoins des agriculteurs en semences, à un rythme régulier mais ralenti. C'est ainsi que du 20 octobre au 20 novembre les quantités suivantes ont été agréées :

Blé durs : .....	29.708 quintaux
Blés tendres : .....	13.442 quintaux
Orges : .....	10.097 quintaux

Au cours de la même période, on s'est efforcé de donner satisfaction, dans toute la mesure du possible et dans la limite du crédit de 800 millions ouvert à cet effet par le Gouvernement, à la multitude de demandes de prêts de semences suscitées par les pluies ; ces demandes ont toutefois fait l'objet d'un examen sévère tendant à éliminer tous les demandeurs dont la vocation agricole ne se révélait pas sérieuse. Les distributions se sont effectuées à une cadence accélérée durant tout le mois de novembre, surtout dans les régions du Nord et du Centre où elles étaient mises en train au fur et à mesure que les chutes de pluie autorisaient les emblavures.

L'aide des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance s'est aussi manifestée par d'importants prêts de superphosphates dont elles avaient déjà constitué, au cours de l'été, un stock important. Celui-ci, ajouté aux livraisons actuelles des fournisseurs, a permis de satisfaire l'intégralité des demandes et c'est ainsi que, depuis le début de la campagne de semailles, plus de 75.000 quintaux de cette marchandise ont été remis aux agriculteurs.

Enfin, ces derniers ont largement profité des échanges de blés de semences sélectionnés de la COSEM. Pratiqués dans les centres des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, ces échanges étaient possibles jusqu'au 30 novembre, date limite des inscriptions.

De leur côté, les groupements de motoculture des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont continué à travailler à plein rendement pour assurer au maximum la préparation des terres de leurs adhérents. Les demandes étaient si nombreuses et si importantes qu'il n'a pas toujours été possible, malgré la meilleure volonté, de leur donner entière satisfaction.

Dans le domaine économique, un arrêté conjoint des Ministres de l'Agriculture et du Commerce et du Directeur des Finances, en date du 11 novembre 1954 (J.O.T., n° 92, du 26 novembre 1954), pris à la suite des délibérations du Comité Consultatif pour l'organisation du marché de l'huile et de ses sous-produits, a reconduit pour la campagne oléicole 1954-1955, les dispositions de l'arrêté du 16 janvier 1954, applicable à la campagne antérieure ; on se rappelle que cet arrêté avait fixé les conditions dans lesquelles pouvait être autorisé le prélèvement, sur le fonds de soutien oléicole, des sommes nécessaires au développement de certaines exportations et à l'exécution des opérations de warrantage collectif et d'intervention sur le marché.

Divers textes législatifs et réglementaires ayant pour but de réorganiser le marché des huiles d'olive ont également fait l'objet de publication au « Journal Officiel » au cours du mois de novembre.

En premier lieu, un décret du 18 novembre 1954 (J.O.T., n° 94, du 23 novembre 1954) a créé en Tunisie une bourse oléicole à l'intérieur de laquelle doivent s'effectuer toutes opérations à livrer d'huiles d'olive et d'huiles de grignons et où peuvent se traiter des transactions en disponible des mêmes marchandises.

Dans le but de protéger les huiles d'olive, un décret du même jour, abrogeant le décret du 12 août 1938, prohibe l'entrée en Tunisie des huiles comestibles autres que les huiles d'olive si elles ne répondent pas à certaines conditions. Ce texte prévoit en outre que toute transaction portant sur des quantités d'huiles d'olive ou de grignons d'olive, supérieures à 1.000 kg., doit faire l'objet d'un contrat-type dont le modèle est annexé au décret. Trois commissions d'arbitrage siègeront dans les ressorts de Tunis, Sousse et Sfax pour aplanir les litiges survenus à l'occasion de l'exécution de ces contrats.

Le même texte dispose que les huiles d'olive doivent, à l'exportation, être accompagnées d'un certificat de pureté délivré par le Chef du Laboratoire de la Répression des Fraudes.

Enfin, deux arrêtés conjoints du Ministre du Commerce et du Ministre de l'Agriculture, en date du 23 novembre 1954 (J.O.T., n° 94, du 23 novembre 1954) sont intervenus, l'un pour préciser les conditions d'application des dispositions du décret précité, du 18 novembre 1954, portant création d'une bourse oléicole de Tunisie, l'autre pour réglementer les ventes à livrer d'huiles d'olive et de grignons d'olive.

\*\*\*

Dans le cadre de la réglementation du Fonds d'Aide à la Construction d'Immeubles d'Habitation (F.A.C.I.H.), un arrêté du Directeur des Finances, en date du 27 octobre 1954 (J.O.T., n° 91, du 12 novembre 1954), a étendu le bénéfice de la garantie complémentaire de cet organisme aux fonctionnaires des Etats Tunisien et Français, à condition toutefois pour ces derniers qu'ils résident et construisent en Tunisie

Par ailleurs, un arrêté conjoint du Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat et du Directeur des Finances, du 10 novembre 1954 (J.O.T.,

n° 91, du 12 novembre 1954) a fixé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1954, les loyers mensuels des immeubles de recasement affectés ou en cours d'affectation au Fonds d'Aide à la Construction d'Immeubles d'Habitation, mettant fin ainsi au conflit qui, depuis de longs mois, opposait ce dernier aux locataires des immeubles de recasement.

\*\*\*

Dans le domaine de la semoulerie, un arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances, en date du 29 novembre 1954 (J.O.T., n° 96, du 30 novembre 1954) a fixé la quantité de blé dur que chaque semoulier est autorisé à écraser en vue de la consommation tunisienne et métropolitaine, dans le cadre des contingents de mouture.

\*\*\*

En matière de commerce extérieur, les avis suivants ont indiqué, au cours du mois de novembre 1954, les nouvelles possibilités de commerce avec l'Etranger :

a) J.O.T. du 5 novembre 1954 :

- Importation de Hongrie (marchandises diverses) ;
- Importation du Brésil (café et marchandises diverses) ;
- Importation de Yougoslavie (jambon) ;
- Exportation sur la Hongrie (marchandises diverses).

b) J.O.T. du 12 novembre 1954 :

- Importation des Pays-Bas (balances automatiques et bascules) ;

c) J.O.T. du 23 novembre 1954 :

- Importation de Suisse (marchandises diverses).

d) J.O.T. du 26 novembre 1954 :

- Contingents globaux à l'importation en provenance des pays participant à l'Union Européenne des Paiements et des zones associées (sterling et florin).

e) J.O.T. du 30 novembre 1954 :

- Importation de Yougoslavie (houblon) ;
- Importation du Danemark (marchandises diverses) ;
- Importation de Hongrie (chaussures, textiles et tissus coton).

Dans le courant du mois les demandes de licences, tant à l'importation qu'à l'exportation ont été au nombre de 1.691. Au 30 novembre 1954, elles se répartissaient de la façon suivante :

a) A l'importation :

Licences accordées : .....	292
Licences en cours d'examen par les services techniques : .....	1.076
Licences refusées : .....	53

Total : ..... 1.361

## b) A l'exportation :

Licences accordées : .....	241
Licences en cours d'examen par les services techniques : .....	73
Licences refusées : .....	16
Total.....	330

Enfin, la formalité de la licence d'exportation sur la zone Franc pour les laines et les déchets de laines, a été rétablie le 26 novembre pour la campagne actuelle, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1955.

\*\*\*

Au cours du mois de novembre 1954, l'activité de l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières a été plus grande que pendant le mois précédent. On a remarqué notamment les nombreux échanges au groupe des valeurs industrielles. Cependant, la tendance générale du marché est restée irrégulière.

Le montant des capitaux échangés au cours du mois de novembre a atteint 63.008.000 francs contre 18.215.000 francs pendant le mois d'octobre.

Le marché de l'or a été également plus actif que pendant le mois précédent, bien que les cours soient restés sans changement. Le montant des capitaux échangés s'est élevé à 1.226.000 francs contre 707.450 francs pendant le mois d'octobre.

## LA VIE SOCIALE

### A. — TRAVAIL

#### I. — ACTIVITE SYNDICALE

a) Le Congrès National de l'U.S.T.T. s'est tenu à Tunis les 4, 5 et 6 novembre 1954. M. Benoit Frachon, Secrétaire Général de la C.G.T., a représenté à ce Congrès cette Centrale syndicale métropolitaine.

b) Le Congrès National de la « C.G.T.-Force Ouvrière » s'est réuni à Paris, le 22 novembre 1954.

Une délégation de l'Union des Syndicats de Tunisie, affiliés à cette organisation syndicale, a participé à ce Congrès.

c) A la suite de grève dans les mines de la Compagnie des Phosphates de Gafsa, une Commission paritaire s'est réunie le 23 novembre 1954, à la Direction des Travaux Publics, pour examiner les revendications des ouvriers.

Un accord est intervenu sur plusieurs points.

Les dirigeants de la Compagnie des Phosphates de Gafsa ont accepté notamment une majoration du salaire des mineurs du fond.

## II. — LEGISLATION

Le « Journal Officiel » du 2 novembre a publié un décret du 28 octobre 1954, modifiant les conditions d'alimentation des fonds institués par la législation sur les accidents du travail.

Aux termes de ce décret la taxe unique alimentant le fonds de garantie est affectée directement à l'un des comptes intitulés :

Fonds de majoration des rentes,

ou Fonds agricole de majoration des rentes, suivant la nature du risque.

Le « Journal Officiel » du 23 novembre a publié un arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil, du 9 novembre 1954, approuvant diverses modifications au règlement intérieur de la Caisse Sociale et de compensation du bâtiment, des Travaux Publics, des Ports et Docks en Tunisie.

Ces modifications portent sur les points suivants :

— les allocations familiales sont versées aux ayants-droit tous les trimestres, dans les quarante-cinq jours suivant le terme de la période à laquelle elles s'appliquent ;

— dans le cas de naissance les allocations sont versées à compter du premier jour du mois au cours duquel l'enfant est né ;

— dans le cas de décès d'un enfant bénéficiaire, le montant de l'allocation continue à être versé jusqu'à l'expiration du mois au cours duquel l'enfant est décédé ;

— les réclamations en paiement des allocations qui n'auraient pas été versées en temps utile ou en rectification du montant des allocations versées, ne sont reçues que dans un délai de 2 ans à compter de la date d'expiration de la période ouvrant droit aux allocations familiales ;

— outre les pénalités prévues au cas de retard dans le paiement des contributions patronales, il sera appliqué une pénalité de retard égale à 2% par mois de retard supplémentaire, calculée sur le montant des contributions non payées, sous réserve de toutes autres sanctions ou poursuites ;

— l'employeur qui adhère à la caisse doit verser un droit d'entrée fixé à :

2.000 francs s'il emploie au maximum 10 salariés ;

5.000 francs s'il emploie plus de 10 salariés.

## III. — INFORMATIONS DIVERSES

### *Situation de l'emploi*

a) *Aperçu général.* — La situation du marché de l'emploi reste toujours préoccupante. L'Inspection du Travail a enregistré de nouveaux licenciements pour compression de personnel. Elle a été avisée de mises en chômage partiel qui intéressent les industries annexes du bâtiment (fabriques de ciment, briqueteries, fabriques de carreaux

et les industries annexes du textile (sacherie et récupération des tissus de laine).

Peu de changement à signaler dans les industries du bâtiment où l'on enregistre une baisse saisonnière.

À noter la reprise d'activité des fabriques d'engrais minéraux ; par contre, la campagne des usines à grignons sera de très courte durée.

Le mois de novembre a vu diminuer les quantités de blé triturrées ; aussi a-t-on enregistré un chômage partiel dans certaines minoteries où la durée hebdomadaire du travail a été ramenée à 32 heures ou même 24 heures.

La reprise saisonnière de l'industrie de la cordonnerie aurait pu être plus sensible et de plus longue durée si la production locale n'était pas concurrencée par des importations massives de chaussures.

Situation inchangée dans les mines et les transports.

Le commerce continue sa lancée amorcée par les succès de la Foire de Tunis, en sorte que les travailleurs du commerce continuent à jouir d'une stabilité rassurante.

La campagne oléicole sera dans l'ensemble médiocre. Le triturage s'effectue dans les huileries de Sfax, grâce à l'apport des olives en provenance des autres régions. Pour augmenter le nombre des saisonniers occupés pendant la campagne de trituration, les entreprises ont été invitées à organiser le travail sur la base de la semaine de 40 heures. Commencée vers le 10 novembre la campagne sera terminée dans la première quinzaine de janvier.

La situation agricole s'est améliorée au cours du mois de novembre dans les régions où les précipitations de pluie ont été suffisantes. Malheureusement, de nombreuses régions n'ont pas encore reçu les pluies attendues.

Les emblavements et les ensemencements de plantes fourragères sont en cours de réalisation partout où il a plu en quantité suffisante ; les semailles y sont favorisées par de belles journées ensoleillées et sans vent.

La récolte des clémentines, des mandarines et des oranges précoces est effective depuis la mi-novembre ; mais le plein emploi de la main-d'œuvre employée dans ce secteur ne sera atteint que lorsque pourront commencer les exportations. Il faut, pour ce faire, attendre une meilleure maturité des fruits. La campagne des agrumes sera moyenne cette année pour l'ensemble des régions intéressées, mais médiocre dans la région de Nabeul.

Les pluies et les températures élevées sur le littoral nord et le Cap Bon ont permis la culture de légumes frais : pommes de terre, petits-pois, haricots verts. On peut espérer que cette récolte pourra être partiellement exportée. La récolte des artichauts paraît être en avance sur les années précédentes.

Cueillette, transport, conditionnement des fruits et des légumes frais représentant un volume important d'emploi qui sera susceptible d'agir sur la crise actuelle du chômage.

Pour compléter ce tour d'horizon des travaux agricoles il y a lieu de signaler les conséquences de la sécheresse persistante dans le Centre et le Sud de la Tunisie, sur la situation des troupeaux. L'aménagement des ressources des populations pastorales les incite à émigrer vers les centres urbains, ce qui aggrave la situation au regard du chômage.

b) Lutte contre le chômage :

Dans le cadre des mesures arrêtées par le Gouvernement Tunisien en octobre dernier, les Services du Ministère du Travail ont poursuivi le recensement des chômeurs et leur placement sur les chantiers de travaux d'activité publique.

Les renseignements ci-après matérialisent les résultats obtenus au cours du mois de novembre.

Nombre de chômeur inscrits :

à Tunis : .....	9.205
dans sa banlieue : .....	9.538
à l'intérieur : .....	10.122
Total : .....	28.865

Nombre de chantiers ouverts :

à Tunis (chantiers de réfection de rues) :	40
en banlieue : .....	11
à l'intérieur : .....	10
Total : .....	61

Nombre de journées de travail effectuées :

Tunis et banlieue : .....	27.916
Intérieur : .....	24.724
Total : .....	52.640

Nombre de chômeurs placés ayant effectué un roulement d'une semaine :

Tunis et banlieue : .....	3.988
Intérieur : .....	3.532
Total : .....	7.520

L'action ainsi menée doit s'accroître dans les mois à venir. Des programmes de travaux ont été arrêtés qui permettront l'emploi.

— de 5.000 travailleurs pendant une période de 100 jours environ à l'aménagement de routes et de pistes ;

— de 4.100 puis de 2.300 travailleurs pendant une période de 100 jours environ à l'exécution de travaux pour le compte du génie rural.

Toutes les administrations unissent leurs efforts pour atténuer la crise actuelle du chômage.

c) Activité du bureau de placement de Tunis au cours du mois de novembre.

	Placement	Placement
	féminin	masculin
Demandes d'emploi .....	43	125
Offres d'emploi .....	77 (1)	26
Personnes présentées .....	53	24
Personnes placées .....	14	19

(1) dont 22 bonnes à tout faire couchant.

### B. — LOGEMENT

Son Excellence Naceur ben Saïd, Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat a inauguré, le 15 novembre 1954, avec M. Seydoux, Ministre Plénipotentiaire, Délégué à la Résidence Générale à Tunis, le village d'Arram.

Arram est situé à 446 km. de Tunis et à 6 km. de Mareth, sur la route GP 1, vers Médenine. Ce village créé autour du tombeau de Sidi Yahia Ben Ali El Hamrouni, vénérable marabout du XV<sup>e</sup> siècle, était composé d'une centaine de constructions du type « gourbi » avec ouverture en troncs de palmiers refendus revêtus d'une couche de branchage et de terre battue, sans fenêtre, avec des portes basses. Sans voirie, sans strict minimum d'hygiène, tel se présentait ce hameau.

La guerre passe fin mars 1943 sur Arram et y cause des dommages très graves.

Grâce d'une part aux crédits de dommages de guerre, les habitations ont été rebâties ; grâce, d'autre part, aux crédits du plan quadriennal voirie et adduction d'eau ont été réalisées.

M. Temporel, architecte, choisi par M<sup>e</sup> Borg, mandataire des sinistrés, a réussi sur des parcelles de 150 à 250 m<sup>2</sup> à édifier des ensembles harmonieux d'habitations.

Si les toitures ont été couvertes en terrasses — comme le veut la tradition locale — les fosses à fumier et les entrées sont réalisées en voûtes rompant ainsi les longues horizontales des murs de clôture. Les constructions comprennent 20 logements réduits d'une pièce. Tous les 83 autres logements comportent obligatoirement une cuisine avec hotte et étagères, une entrée et une fosse à fumier, latrines : 48 y ajoutent une grande pièce, 17 deux pièces, 11 trois pièces, 7 quatre pièces. Chaque pièce est dotée d'une fenêtre grillagée, chaque habitation, d'un réservoir étanche recueillant les eaux de pluie.

Enfin, 9 magasins et un café maure ont été édifiés. Le prix moyen du mètre carré couvert revient à 8.667 francs. Les chaussées couvrent

8.410 m<sup>2</sup>; les places 1.800 m<sup>2</sup>; la distribution d'eau à partir d'un réservoir enterré, de 50 m<sup>3</sup>, alimenté par une éolienne se fait à 3 fontaines nichées dans les clôtures d'habitations et habillées en carreaux de Nabeul.

Cet ensemble réalisé sous l'égide du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat parle de lui-même sans qu'il soit besoin d'insister sur le rôle éminemment social qu'elle révèle de sa politique du logement. Cette création d'un village neuf, modernisé bien que situé dans la zone prédésertique est un acte de foi pour l'avenir de Communauté franco-tunisienne.

## LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Novembre, premier mois de la saison artistique et intellectuelle, a connu de très brillantes manifestations dans tous les domaines qui nous intéressent.

Il fut marqué par l'ouverture officielle de l'année universitaire. L'événement le plus important, bien qu'assez discret, fut l'inauguration d'une salle de travail réservée aux professeurs et aux étudiants du Centre d'Etudes de langue et civilisation arabes. Destiné à mieux faire connaître l'histoire tunisienne à partir de l'étude et de la publication de sources inédites, cet organisme est dirigé par M. le Professeur Lévi-Provençal et présidé par S. E. H. H. Abdul Wahab.

La présence de M. le Pasteur Boegner, président de la Fédération Protestante de France, a permis au public de la Salle Carnot, d'entendre une remarquable conférence sur l'unité chrétienne. La haute réputation dont jouit, dans les milieux cultivés de notre ville, M. le Pasteur Boegner avait attiré une assistance nombreuse et attentive.

Un sujet religieux également fut traité par M. l'Abbé Collini, Vicair Général de l'Archevêché de Carthage, dans le cadre du Cycle des conférences ecclésiastiques par le Cercle Charles-Albert Gounot. Les plus hautes autorités ecclésiastiques ainsi qu'un nombre important d'auditeurs assistèrent à cette première séance. Le « Cercle Charles-Albert Gounot » se propose d'amener tout au long de l'année scolaire, une série de causeries dont l'ensemble formera un enseignement religieux complet, accessible à tous.

D'une égale élévation de pensée fut la brillante conférence faite dans la salle de l'Alliance Française par M. Hubert Fuseiller, sur Charles Péguy, le jour anniversaire de la mort de l'écrivain.

Comment écrire sur la vie intellectuelle et artistique de notre ville sans trouver sous la plume le nom de Raoul Darmon. Conférencier inégalable, fin disert, humoriste, amateur au sens le plus noble, le plus intelligent du mot, il a mené son public sur un sujet fertile en imprévus et constamment intéressant : « La Tunisie déformée par l'écrit et par l'image », tel fut le titre d'une causerie au cours de laquelle furent rapportées avec esprit les fantaisies les plus magistrales que l'on trouve dans les livres d'auteurs parfois célèbres.

Jacques Bernier, Tunisois depuis deux ans seulement, est déjà bien connu et toujours entendu avec plaisir. Sa conférence sur l'humour

avait charmé, sa causerie sur Edmond Rostand : « de Cyrano à Chantecler », a séduit.

M. Paquel, Professeur d'Histoire et de Géographie au Lycée Carnot, a toujours gardé un faible pour les deux grands siècles de l'art : le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup>. « Jules-Hardouin Mansard », architecte de Versailles, des Invalides, du Grand Trianon, de la Place Vandôme, fut le sujet de la présentation du conférencier. Un film sur « Versailles, palais du soleil », fit suite à cette excellente causerie.

Le théâtre de Giraudoux constitue une source inépuisable d'inspiration et M. Sambourg, Professeur de Lettres au Lycée Carnot, n'a pas manqué d'y choisir le plus intéressant, avec l'amour du fini et du simple qui a toujours rendu si attrayantes ses causeries sur ce poète du théâtre.

La richesse du programme mensuel de conférence est de tradition à Tunis et les salles manquent pour recevoir tous les conférenciers.

Cependant, les causeries à caractère plus déterminé, réservées à un auditoire de spécialistes ont complété cet ensemble déjà chargé.

Sous les auspices du Comité local de l'organisation mondiale pour l'éducation préscolaire, le Docteur Lamarche a parlé des « enfants difficiles ».

Le Docteur J.-G. Valensi a parlé de la médecine en Tunisie hier et aujourd'hui. M. El Annabi a entrepris de parler de « l'esprit de géométrie et de l'esprit de finesse » à l'Institut des Belles Lettres Arabes. Polytechnicien et licencié ès Lettres, le conférencier a traité magistralement son sujet. M. Mensier, ingénieur E.C.P., dans un domaine exclusivement technique, a présenté deux films sur le barrage de Donzères-Mondragon et sur la S. N. C. F.

Spécialiste de la médecine laryngologiste et passionné de chant, le Dr Garde, laryngologiste de la Maîtrise de la Radiodiffusion française, a étudié la voix au timbre incomparable de celui qui fut « le Grand Caruso ». Des disques choisis avec sûreté firent de cette conférence une très agréable audition.

Enfin, M. Pougatch, Directeur du Centre Educatif Juif de Paris, a traité « de la tâche éducative des communautés ».

\*\*\*

En marge des conférences, il nous faut mentionner l'inauguration, en fin de mois, dans le Hall de l'Alliance Française, du Premier Salon de Poésie.

Due à l'initiative de M. Blanchard, Directeur des P.T.T., dont on connaît le goût pour la belle littérature, cette exposition a remporté un vif succès.

Une centaine de poèmes autographes, dans lesquels chacun de leur auteur dit avec son tempérament, sa foi, sa vision personnelle du monde, ce qu'il ressent, ont assuré cette réussite.

Comme l'exprima un organisateur « cette exposition répondait au

souci de présenter un modeste panorama de la poésie nouvelle et de faire mieux connaître le mouvement poétique actuel. »

Un récital d'une très rare qualité, placé sous le signe de la poésie et de la musique, organisé par la Société ARTE, a réuni les noms de poètes connus et inconnus dans un ensemble très agréable.

\*\*\*

Le Théâtre Municipal a rouvert ses portes. André Roussin a décidé la faveur de Tunis puisque, une fois encore, une pièce écrite par lui figure à l'affiche ; avec « Hélène » il aura, en effet, remporté une nouvelle victoire.

Dans les décors de Wakhevitch, Sophie Desmarests a fait merveille. Pierre Dux et Anna Gaylor furent deux excellentes partenaires.

« Crime parfait », de Frédéric Knott, eut le même succès. Jean Martinelli, Frank Villard, Monique Mélinand, Pierre Destailles et Jacques Berthier, assuraient la distribution.

« La maison de la nuit » fut également fort bien jouée. Malheureusement, le public fut moins nombreux qu'aux précédentes. La pièce méritait mieux. Les interprètes aussi, notamment Margueritte Louvain et Robert Bazil.

« L'Essor », enfin, avec la « Dame de l'aube », a retrouvé son public, toujours plus spontané, attentif et exigeant.

Les Compagnons des Arts ont donné plusieurs représentations de « Varsovie », suite tragique de Rabi, au profit des sinistrés d'Orléansville.

Complété par des spectacles de ballets et d'opéras, la phase initiale de la saison 1954-55 aura surpris par l'étonnante vitalité des amateurs tunisois de théâtre. Les ballets Brasiliana, après Sfax et Bizerte, ont connu un très bel accueil sur la scène municipale, tandis que le triomphe de la « Flûte enchantée » où Renée Doria et Louis Noguera s'assurèrent l'hommage délirant du public, fut suivi du triomphe non moins éclatant de Mario Filipeschi dans « Le Trouvère ». Tunis qui fut, autrefois, l'une des villes les plus favorisées en matière d'opéra, a, cette année, retrouvé, semble-t-il, un égal bonheur.

Les concerts symphoniques n'ont plus lieu désormais le samedi, mais le mercredi. L'affluence du public est la meilleure preuve que ce changement est judicieux.

Carlo Zecchi, chef d'orchestre et Enrico Mainardi, violoncelliste, ont donné le ton à une saison variée et riche en œuvres classiques et modernes, au cours du premier concert où la première symphonie de Brahms a permis d'apprécier l'excellent équilibre de l'orchestre.

Marcel Mirouze, au pupitre, et Jean-Pierre Rampal, flûtiste, ont assuré la réussite d'un second concert où la symphonie « Le Miracle », de Haydn, fut interprétée avec à la fois beaucoup de fidélité et une personnalité charmante et souple due à la parfaite harmonie d'un ensemble orchestral dont nous croyons qu'il a rarement connu une telle qualité.

Venceslav Yankoff aime Tunis. Révélé à la gloire musicale par les Jeunesses Musicales de France voici moins de dix ans, il a depuis accompli un long chemin. C'est un grand artiste, interprète remarquable de Beethoven, qui a donné à l'ouverture d'Egmont et au célèbre rondo du 3<sup>e</sup> concerto toute la luminosité et la simplicité d'un jeu sûr et en dépit d'une certaine fougue fidèle à l'armature beethovienne.

Signalons que les programmes des concerts symphoniques contiennent le commentaire de chaque œuvre et un bref aperçu historique. Très utiles et bien faits ces mémentos sont l'œuvre de M<sup>e</sup> Raoul Darmon, musicologue aussi curieux qu'averti. Ces notes sont surtout pratiques lorsqu'il s'agit d'œuvres modernes dont il n'existe pas d'étude critique et que les auditeurs entendent parfois pour la première fois.

Aux Jeunesses Musicales le début de saison présage d'une suite très réussie de manifestations.

Paul Kuentz et sa formation d'orchestre de chambre, présentés par le conférencier André Gauthier, ont donné de Bach, Vivaldi et Mozart de très heureuses interprétations.

Le Club J. M. F. du Disque a repris, dans le nouvel auditorium, une activité en sommeil depuis juillet.

\*\*\*

« Comment écouter la musique ? » tel fut le thème de la conférence-concert donnée au Théâtre Municipal par Roland Manuel, avec le concours de la pianiste Jeanine Dacosta.

\*\*\*

Mentionnons enfin au nombre des manifestations J.M.F. et bien qu'elle aie plutôt sa place au paragraphe théâtre, la représentation réservée au jeune public du « Jeu de l'amour et du hasard », au Théâtre Municipal. La musique de Pierre Maillard-Verger et l'interprétation donnée par Maurice Donneaud, Henri Doublier et Cécile Demay ont donné un caractère très réussi à cette représentation

\*\*\*

Les manifestations artistiques reprennent également. France Crépin a procédé à un vernissage très suivi.

L'exposition des élèves et anciens élèves des Beaux-Arts a réuni les meilleurs noms de la Régence et sans nous donner d'aperçus révolutionnaires a soutenu très honorablement sa réputation.

Toussaint Versini, à l'Automobile-Club, a exposé ses toiles de l'année. Ses paysages, ses scènes typiques traités dans des tons chauds et avec conviction, ont beaucoup plu.